

Commune de St Jean d'Arves

Procès- verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 30 Mai 2022 à 17h30 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 20 mai 2022

Présents : ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, ARLAUD Laetitia, CHARPIN Frédéric, MICHEL Stéphanie, DURAZ Sébastien.

Absents: HUSTACHE Christiane, TRUCHET Sébastien.

Secrétaire de séance : Mr DAVID Éric
Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

1 – Demande de participation financière éclairage public avec le SDES.

La commune de St Jean d'Arves s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 25 856.00 € HT, sur divers secteurs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ▶ Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds libres : 25 856 €
 - Emprunts : 0 €
 - Autres aides financières : 0 €
- ▶ Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;
- ▶ S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- ▶ S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- ▶ S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Vote : 9 voix pour

2 – Devis de la société BREZAC feu d'artifice du 14 juillet 2022.

Approuve, le devis de la société BREZAC concernant le feu d'artifice du 14 juillet 2022 pour un montant de 6 083.33 € soit 7 300.00 € TTC.

Vote : 9 voix pour

3 – Prévention des risques professionnels et création de la fonction d'assistant de prévention (centre de gestion).

- **DECIDE** d'engager la commune de St Jean d'Arves dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels, matérialisée par un programme annuel de prévention (ce programme indiquera les actions prioritaires de prévention prévues pour l'année).

DECIDE de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité selon la lettre de mission annexée à la délibération.

DIT que la fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un agent de la collectivité que lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction.

DIT qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'Assistant de prévention puisse assurer sa mission.

INDIQUE qu'à l'issue de cette formation, l'agent sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention.

Vote : 9 voix pour

4 - Devis de la société SIGNATURE – 2 panneaux.

Approuve, le devis de la société SIGNATURE concernant l'achat de 2 panneaux. Le montant de ce devis s'élève à 87.38 € TTC.

Vote : 9 voix pour

5 – Programme 2022 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Madame Arlaud Marielle, 1^{er} adjoint fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, (parcelle 10) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2022.

La nature des travaux est la suivante : Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement résineux à 6-9m.

(Le montant estimatif des travaux est de 8 606.75 € HT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- * Charge Madame Arlaud Marielle, 1^{er} adjoint de signer tous les documents afférents à ce projet
- * Sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux
- * Demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Vote : 9 voix pour

Questions diverses :

- Parking du fond de la Chal. Demande d'achat des 3 parcelles à faire aux 3 propriétaires.
- Panneau d'affichage électronique. Voir avec l'Office de Tourisme.
- Borne de recharge électrique : la commune ne mettra pas de borne de recharge électrique. Les privés devront s'en occuper pour leur clientèle.
- Les élus vont étudier la possibilité d'ouverture à l'année du cinéma.
- Aménagement du chemin vers le Pont d'Entraigues.
- Emplois jeunes : trop onéreux par rapport aux tâches qu'ils ont le droit d'effectuer. Opération non renouvelée cette année.
- Discussion sur le projet de l'Oule Verte.
- Discussion sur le city stade.